

PLAN GUIDE ONEX

UN PROJET DE TERRITOIRE



EXPOSITION

MERCREDI 14 MARS 2018 DÈS 17 H 30

INFORMATION PUBLIQUE

MERCREDI 14 MARS 2018 À 19 H

SALLE COMMUNALE D'ONEX - ROUTE DE CHANCY 131 - 1213 ONEX







POUR GUIDER L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

Depuis de nombreuses années, le secteur de villas à Onex subit des transformations, au gré des projets individuels. Cette évolution va se poursuivre. Pour l'anticiper et l'accompagner, une démarche partagée entre la commune, le canton et les habitants a été engagée depuis 2016.

Cette démarche de plan guide fixe les points forts du territoire et ses évolutions possibles. Il porte sur l'ensemble de la zone villas, soit plus de 800 parcelles et environ 96 hectares.

Le plan guide s'inscrit dans le cadre du plan directeur cantonal 2030 qui prévoit une densification de 11 % de la zone villas à l'échelle du canton. Le plan directeur communal d'Onex envisage des développements ponctuels, progressifs, coordonnés et intégrés du coteau sud, sous réserve de l'élaboration de ce plan guide.

Pour préserver les potentiels d'urbanisation, et en attente des secteurs identifiés par le plan guide, deux zones réservées ont été adoptées par le canton en juillet 2017.



PLAN GUIDE ONEX VILLAS

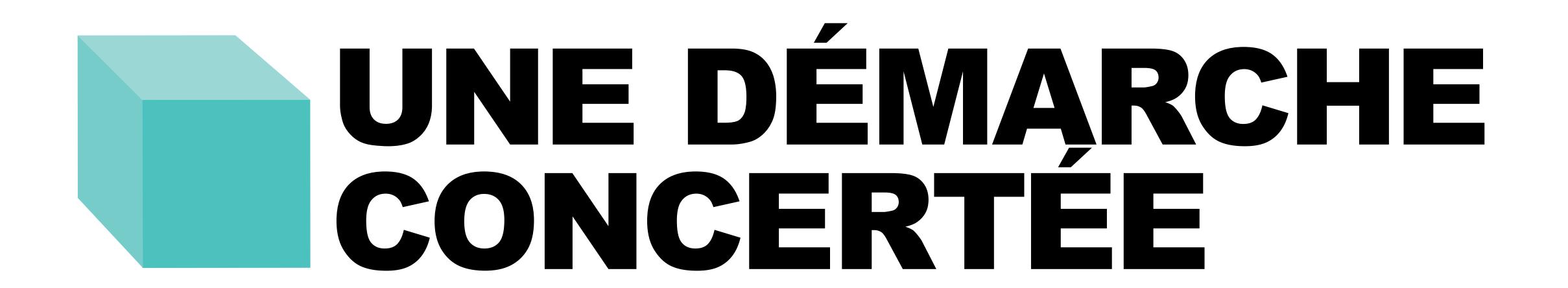
Périmètres

périmètres des zones réservées à Onex périmètre de la commune d'Onex périmètre du plan guide

OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

- proposer un projet urbain évolutif et qualitatif
- offrir une vision à long terme du territoire
- engager dans une démarche participative les habitants concernés
- prendre en compte l'identité et les atouts du site ses qualités paysagères, environnementales ou patrimoniales
- proposer des périmètres et des phasages différenciés, entre secteurs de mutation et zone villas maintenue
- disposer d'un outil d'aide à la décision pour les autorités politiques

Cette exposition propose un **point de situation** à l'issue de la première étape de cette démarche.



Le plan guide a été élaboré avec les habitants des secteurs de villas. Les nombreuses remarques des participants dans le cadre de la démarche concertée ont enrichi le travail des mandataires et des techniciens communaux et cantonaux. Les travaux issus de la concertation ont permis d'éclairer les décideurs politiques (Conseil administratif d'Onex et conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement) dans leur choix.

ÉTAPES DE CONCERTATION

- Septembre 2016: **information publique** (300 personnes) en présence des autorités politiques Annonce de l'élaboration du plan guide et de la démarche participative
- Décembre 2016: 1^{er} atelier sur **l'état des lieux du territoire** (120 participants) Recueil des remarques des habitants, synthèse et publication des observations sur Internet
- Mai 2017 : 2^e atelier sur les **trois modèles d'aménagement** (150 participants) Evaluation des modèles proposés au moyen de questionnaires
- Février mars 2018 : rencontre des associations onésiennes, exposition et information publique

A. GRANDES AVENUES

et schéma de princip

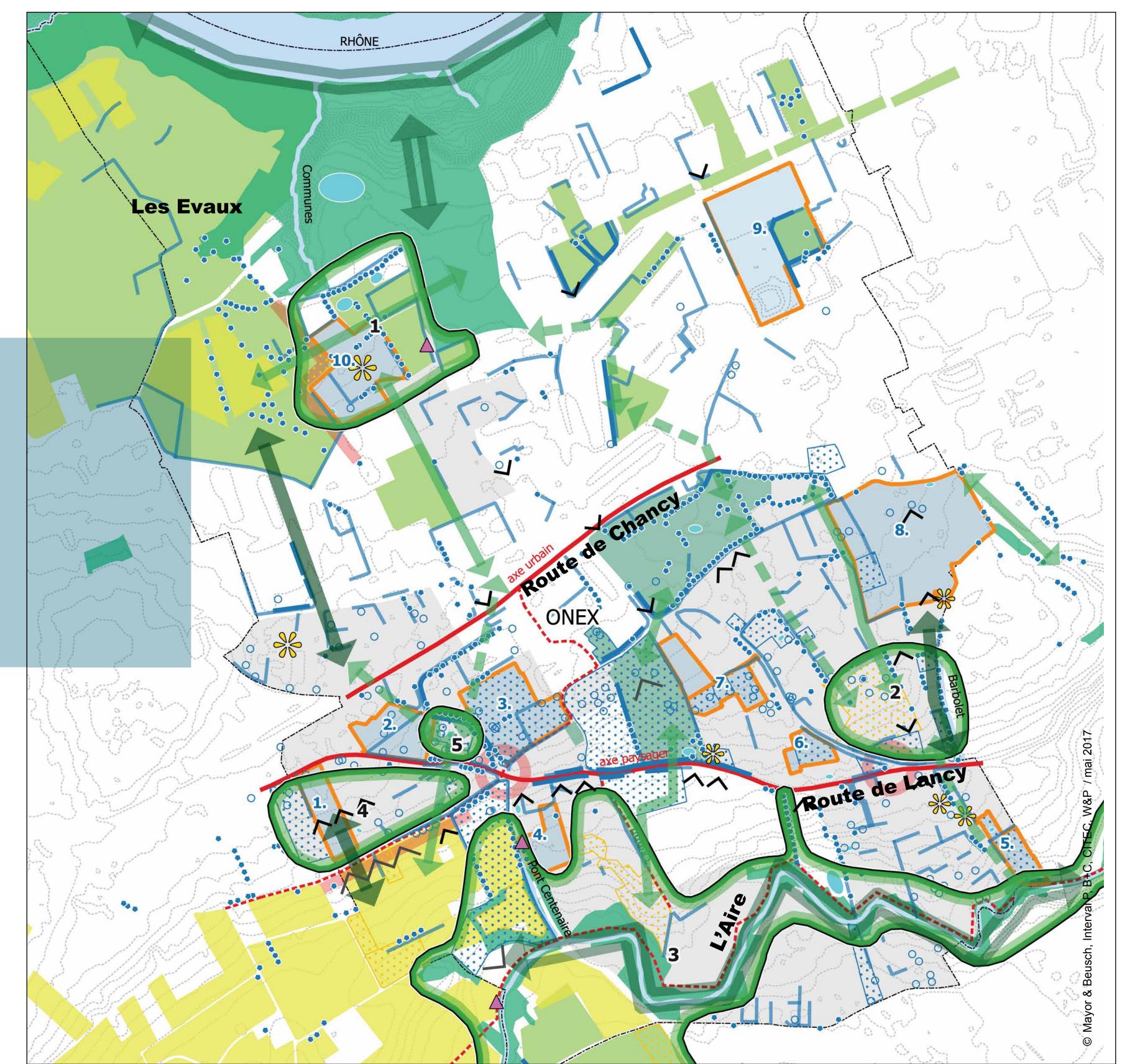




UN PAYSAGE RICHE EN BIODIVERSITÉ

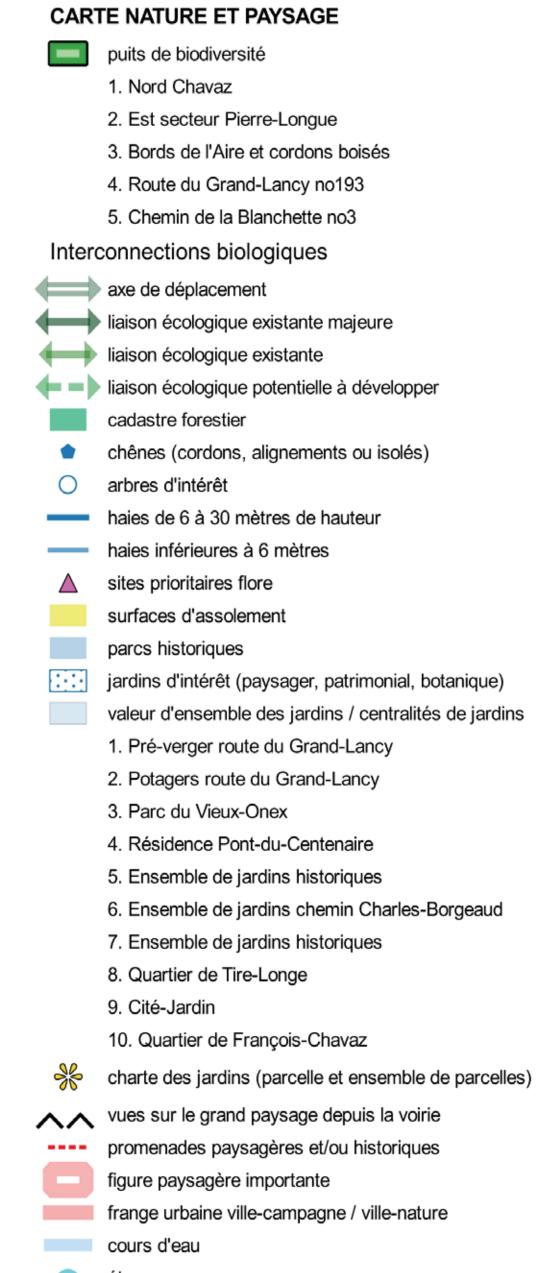
ENJEUX PRIORITAIRES

- · Renforcer et compléter un maillage des espaces ouverts
- Concevoir des paysages attractifs et conviviaux
- Préserver et favoriser un bon niveau de biodiversité
- · Étendre l'influence de l'espace naturel de l'Aire

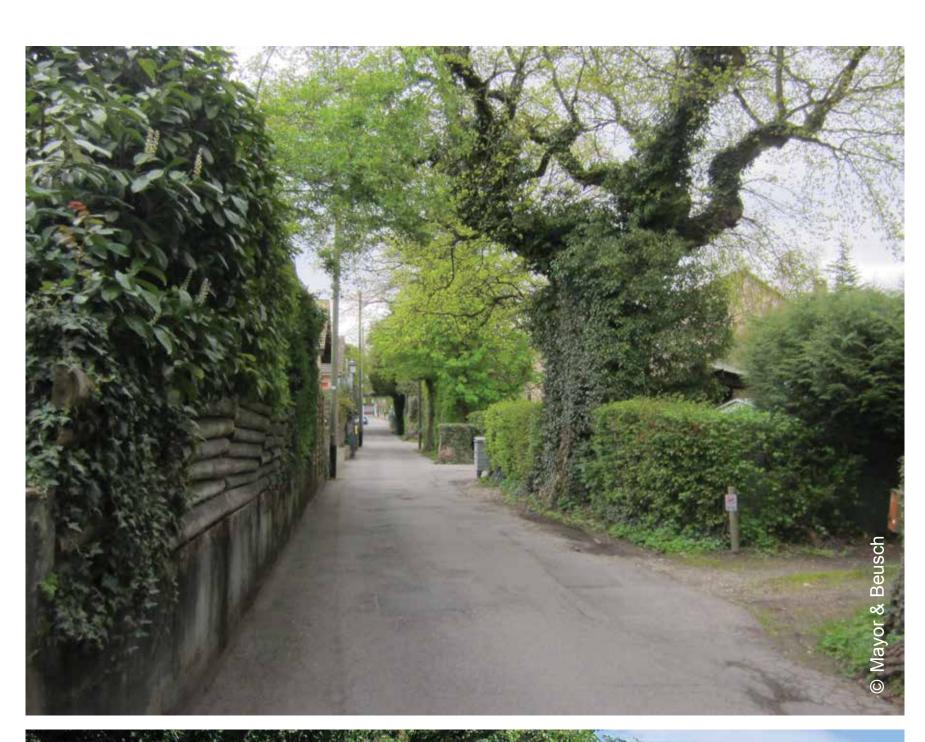


Etat des lieux/Synthèse du diagnostic

document de travail - mars 2017



- De **grandes entités naturelles** existantes : boisements du Rhône et de l'Aire, campagne Sur le Beau et parc des Evaux. Ces éléments sont des axes majeurs de déplacement pour la faune
- La structure végétale dans la zone villas est constituée principalement de haies, de cordons boisés, d'arbres isolés et d'alignements de chênes. Ces entités permettent le déplacement de la petite faune
- Trois corridors biologiques nord/sud relient les puits de biodiversité présents en zone villas (Chavaz, jardin du Cercle et propriété Borgeaud)
- Les **parcs Brot et Mairie** complètent le réseau des espaces verts, par leur valeur historique et la qualité de leur patrimoine arboré
- Des jardins privatifs nombreux créent des valeurs sociales, historiques et environnementales; d'autres ont des qualités esthétiques et botaniques remarquables
- Les **chênes**, en cordons ou isolés, composent le paysage patrimonial de la commune







ENJEU PRIORITAIRE

· Valoriser le patrimoine bâti et naturel



Chemin de Sur-le-Beau 1-3. Domaine de Val-d'Aire. Architecte Marc-François Brolliet (attribution), vers 1835



Chemin du Pont-du-Centenaire 1. Ancienne dépendance rurale. Architecte Marc-François Brolliet (attribution), vers 1838-1844



Chemin David-Brolliet 8. Maison rurale. Architecte Maurice Braillard, 1917



Chemin des Merles 2. Villa. Architecte John Torcapel, 1944



Chemin de Belle-Cour 86-100. Domaine Le Moulin. Architectes Pierre Collin et Charles Baumann, 1972-1977



Cordon de chênes

• En 2016, un **recensement architectural**, piloté par l'office du patrimoine et des sites et l'office de l'urbanisme, a permis de répertorier les bâtiments construits avant 1985 à Onex, ce qui représente 1184 édifices.

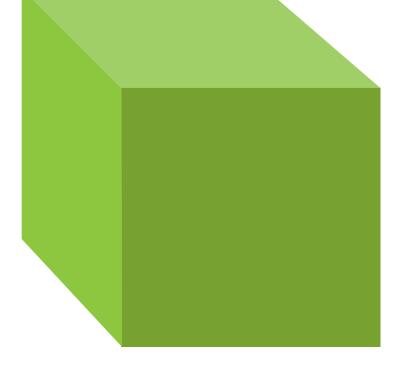
L'enquête, confiée à des spécialistes, s'est déroulée en quatre phases :

- 1. Recherches dans les archives et consultation des publications;
- 2. Visites de terrain afin d'examiner et de photographier chaque édifice;
- 3. Synthèse des données dans une fiche de recensement individuelle;
- 4. Evaluation patrimoniale, sur la base de critères architecturaux et historiques, et d'une échelle de quatre valeurs (« exceptionnel », « intéressant », « intérêt secondaire », « sans intérêt »).

Les résultats du recensement montrent que Onex compte au moins **200 bâtiments présentant un intérêt patrimonial**. Il s'agit des édifices formant le noyau villageois d'origine médiéval, des grandes propriétés rurales fondées aux XVIIIe-XIXe siècles et d'anciennes fermes isolées. Mais il s'agit aussi de villas des XIXe-XXe siècles, de lotissements des années 1970 et de grands ensembles fondés à partir des années 1960. Ces derniers s'accompagnent de la construction d'équipements publics de qualité.

Les résultats du recensement architectural d'Onex seront soumis cette année à une commission d'experts. A l'issue de cet ultime examen, ils seront disponibles sur le système d'information du territoire genevois (SITG). D'ores et déjà, ils ont été **intégrés dans le projet de plan guide d'Onex**.

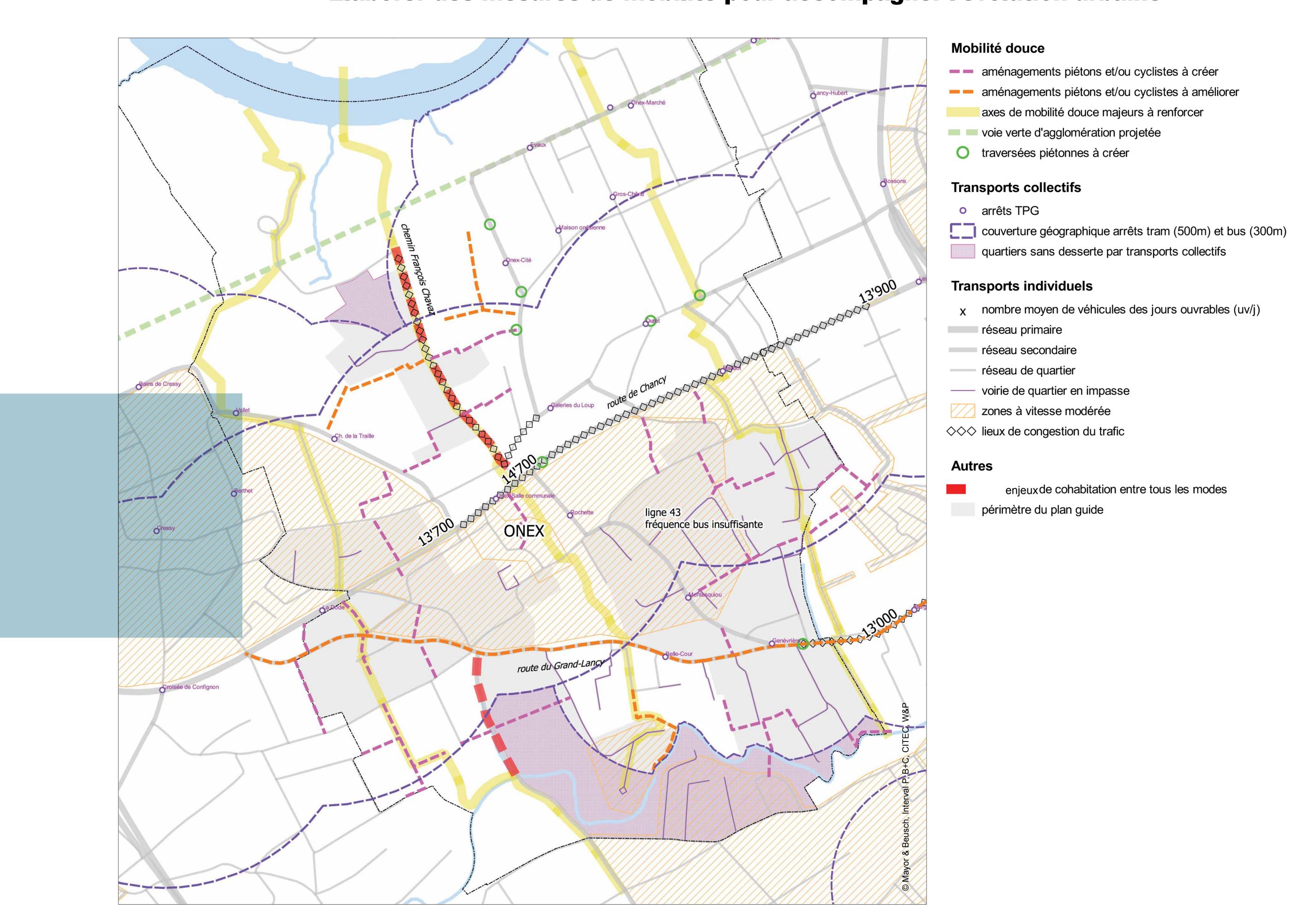
• Les cordons de chênes centenaires ainsi que les jardins classés (ICOMOS) représentent un patrimoine fragile et vivant qu'il est important de connaître pour l'intégrer dans les futurs projets.



VERS UNE AMÉLIORATION DES TRANSPORTS

ENJEU PRIORITAIRE

· Elaborer des mesures de mobilité pour accompagner l'évolution urbaine



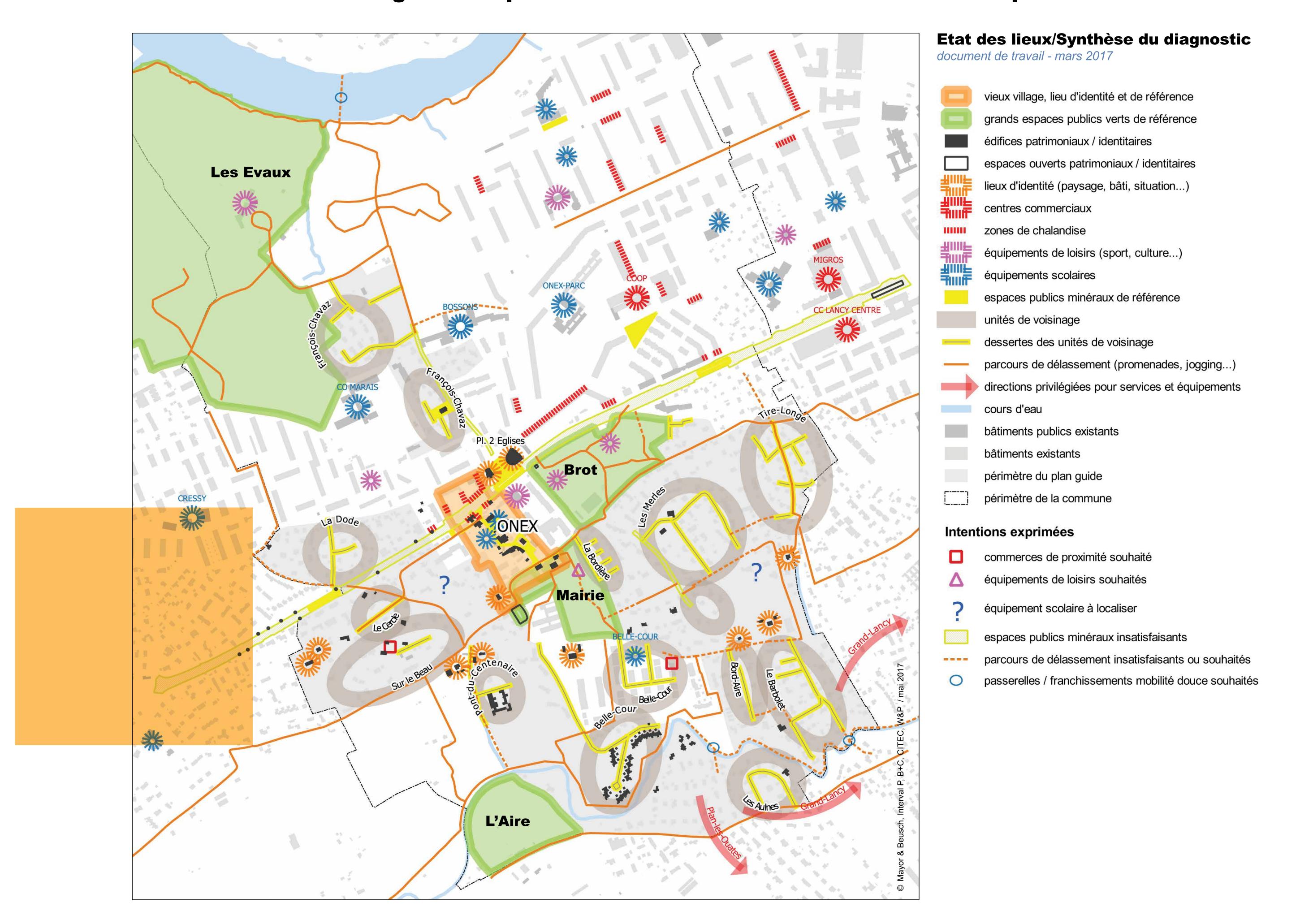
- Des modes de transports variés : tramway, bus, voiture, vélo, à pied.
- Une offre de **transports en commun** à conforter certains secteurs, notamment au bas du coteau, de part et d'autre de l'Aire, sont mal desservis
- Un réseau de mobilité douce à développer un déficit de perméabilité est constaté entre les quartiers et à travers le cours de l'Aire
- Parcours cyclistes et piétons à sécuriser notamment le long de la route du Grand-Lancy et pour la traversée de la route de Chancy
- · Perméabilité inter-quartiers à renforcer
- Réseau routier restreint et offrant une capacité limitée





ENJEUX PRIORITAIRES

- · Préserver et valoriser les objets porteurs d'une continuité historique
- Créer de nouvelles centralités de quartier
- Configurer les quartiers avec des constructions limitant l'impact au sol

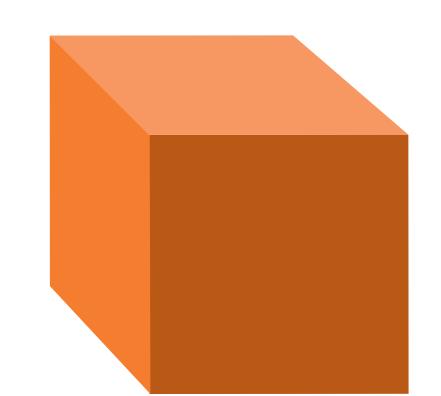


Des **lieux porteurs d'histoire** - par leurs formes, leurs pratiques et leurs pouvoirs d'évocation permettent la construction d'une mémoire collective sur un territoire.

- Le **vieux village** et les anciennes bâtisses en balcon le long de la route du Grand-Lancy
- Le patrimoine naturel de **vieux chênes** qui marque fortement le tissu de villas du coteau
- Les Evaux et la Gavotte en tant qu'espaces de divertissement à caractère naturel
- Les parcs Brot et de la Mairie comme lieux de délassement de proximité
- L'Aire, les Evaux et les bords du Rhône, comme espaces naturels et de détente très prisés

Les **pratiques des habitants** concernant les achats, services et loisirs ne sont pas homogènes; elles se déroulent à Onex et dans d'autres communes plus ou moins proches.





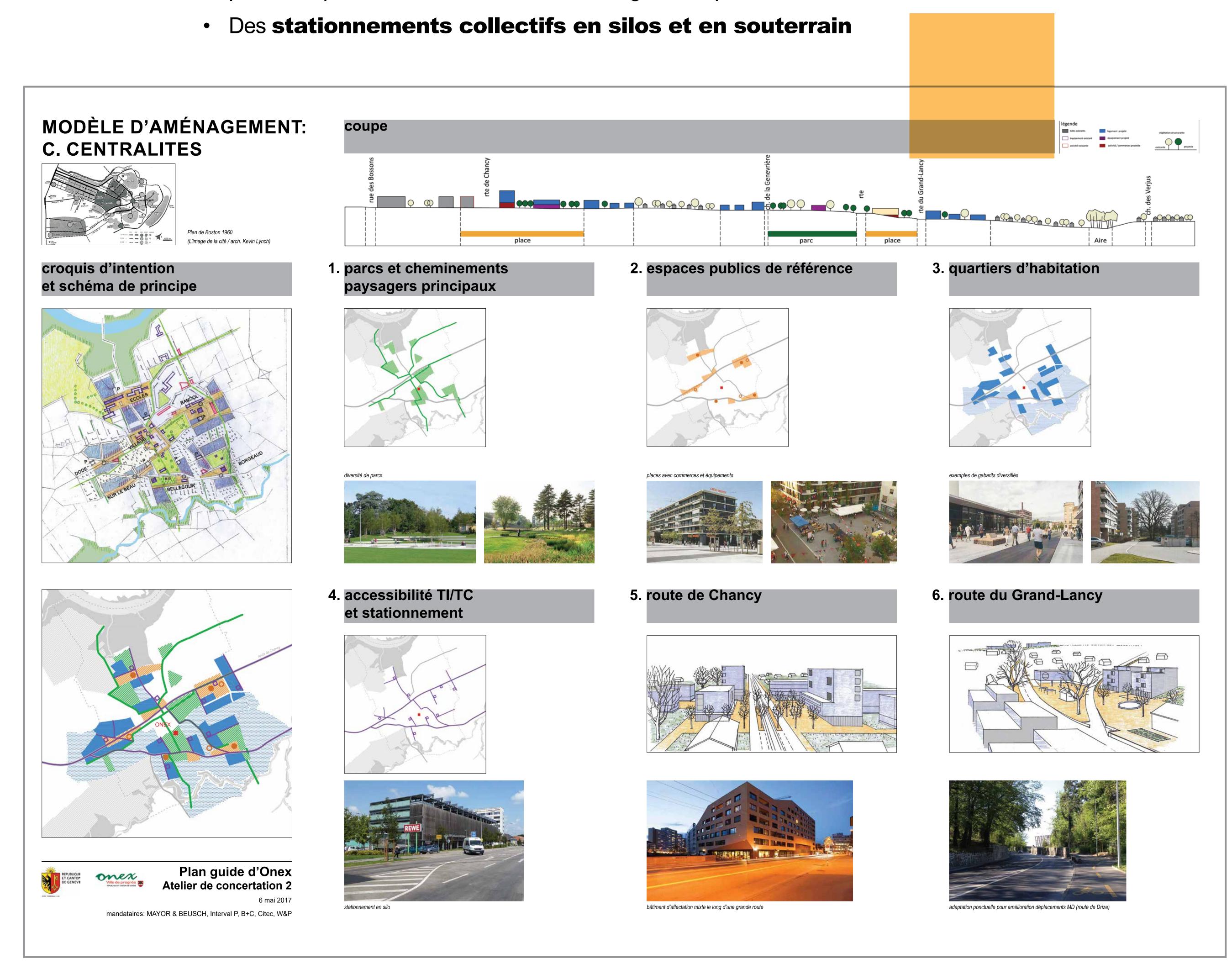
MODÈLE RETENU

PRIVILÉGIER LES «CENTRALITÉS»

Le modèle d'aménagement qui a retenu l'attention des participants au deuxième atelier de concertation est celui des « centralités ».

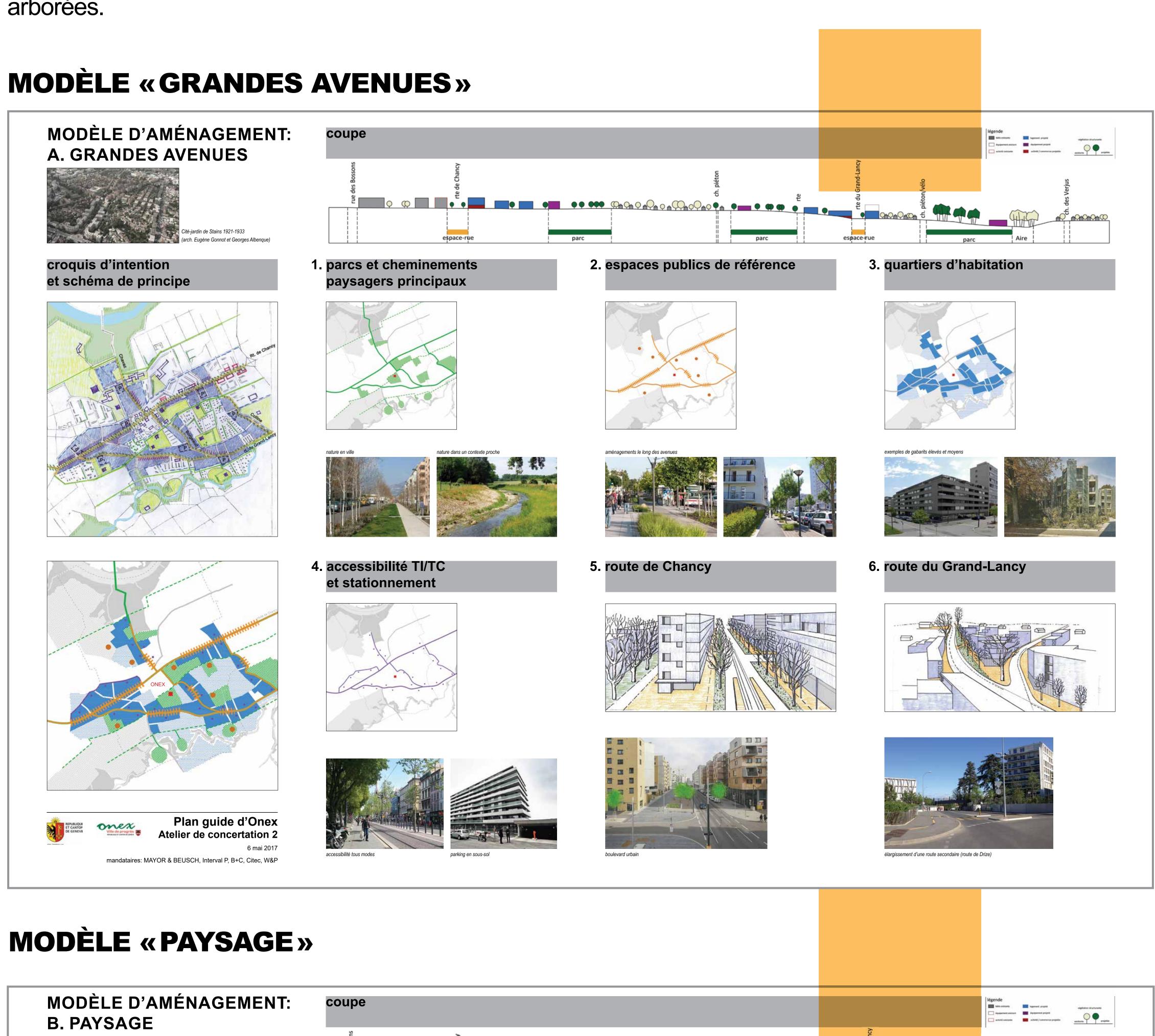
Les grands principes de ce modèle sont:

- Une **organisation en étoile** qui s'appuie sur un réseau de parcs et promenades à partir des quartiers et vers le village (cordons de chênes, lisière urbaine, alignement d'arbres, plates-bandes...)
- Le maintien d'un maillage de villas et de jardins privatifs
- Des **placettes et esplanades** créant des centralités avec des commerces/activités/équipements publics pour les nouveaux quartiers
- Une organisation des secteurs de développement urbain autour de ces « cœurs de quartier »
- Une **restructuration de la route du Grand-Lancy** pour une desserte améliorée en transports publics et pour une amélioration des aménagements piétons et vélos



AUTRES OPTIONS

Des options intéressantes relevées dans les **deux autres modèles d'aménagement** ont été retenues pour composer le projet urbain. Par exemple la requalification des voiries et l'affirmations des continuités végétales arborées.



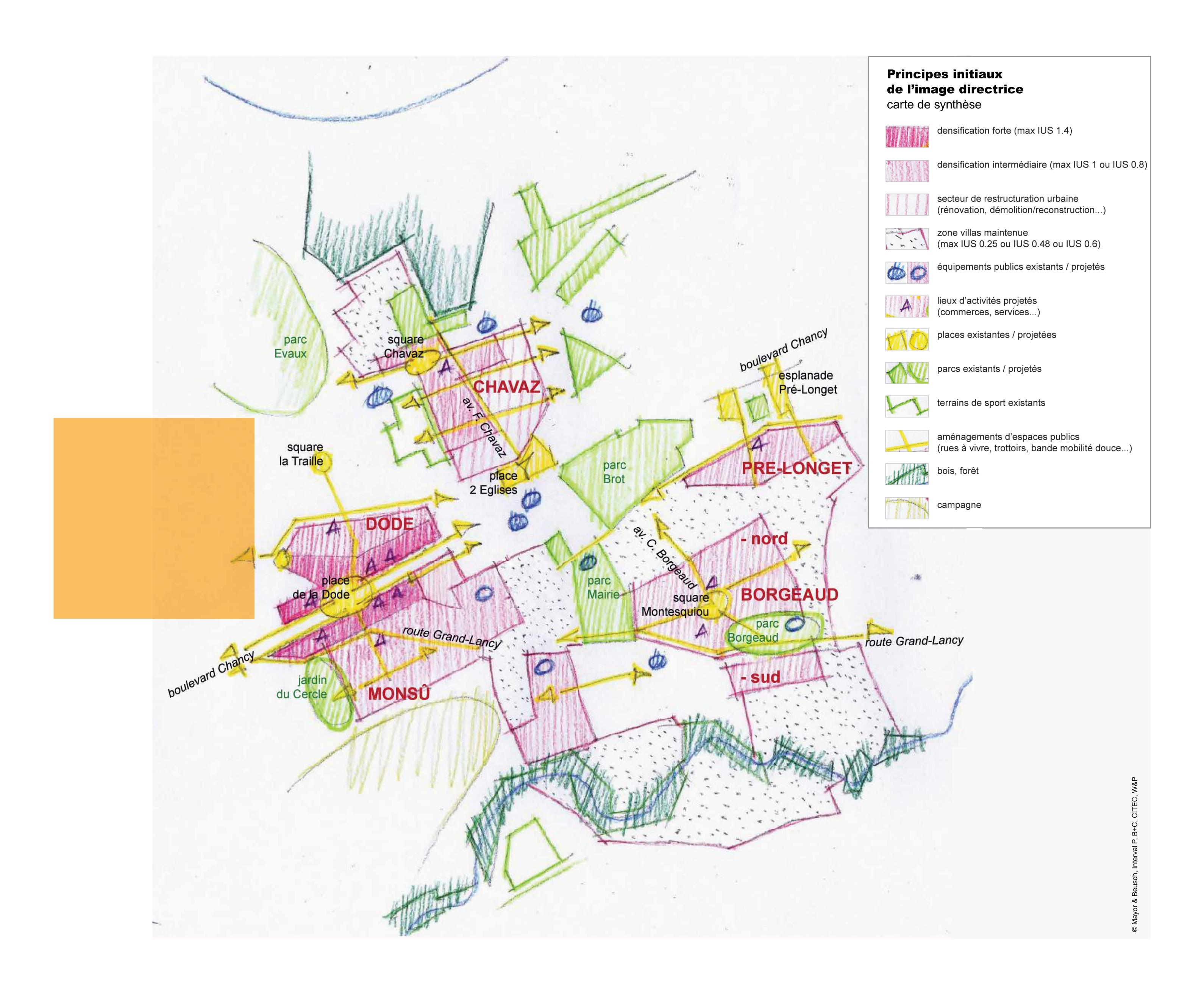


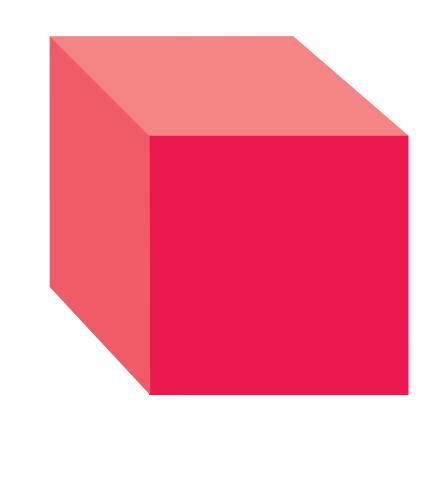


A l'issue de la démarche participative, les principales composantes du projet urbain à long terme ont été déterminées, soit des quartiers organisés autour d'une **centralité** s'appuyant sur:

- la structure paysagère et le patrimoine bâti
- la trame environnementale
- les espaces publics
- les liaisons douces et la voirie
- les secteurs de développement et les secteurs maintenus en zone villas.

Cette version pose les bases de l'image directrice. Seules certaines des propositions de densification ont été intégrées à l'image directrice finale.





DEMAIN LE PAYSAGE ET LES ESPACES PUBLICS

OFFRE DE PARCS ACCRUE

Les **parcs existants** (Mairie, Brot) pourraient être agrémentés avec de nouveaux éléments pour offrir des usages complémentaires (place de jeux), tout en maintenant leur qualité historique. Ils sont reliés entre eux par un réseau d'arbres et de haies.

Le nouveau **parc Borgeaud**, au sein du futur quartier, s'étend de l'ancien domaine de La Genevrière à la villa Lebedinsky, de part et d'autre du chemin Charles-Borgeaud. La maison de maître et ses dépendances sont maintenues pour accueillir un programme à définir. Grâce à sa proximité avec le nant du Barbolet (cours d'eau à ciel ouvert, forêt riveraine), l'ambiance de ce nouveau parc offrira une biodiversité intéressante, où végétation existante et végétation extensive se complètent.

Sur le Beau, le **jardin du Cercle**, est ouvert au public sur la parcelle de la maison et de l'ancien rural construit en 1866. Cet espace figure au recensement patrimonial du canton de Genève. Une belle diversité végétale est proposée, soit des arbres remarquables, une collection de plantes vivaces, ainsi qu'une vaste prairie fleurie de grande valeur environnementale.

PLACES ET RUES

Une place ou un square déterminent généralement les **lieux centraux des futurs quartiers** d'habitation, autour desquels s'organisent des activités et des équipements. Ce sont des espaces publics minéraux qui peuvent être arborisés, comme la place de la Dode.

De **nouvelles rues de quartier** sont ouvertes comme espaces publics polyvalents, où l'on peut aménager une zone de rencontre, des places de jeux, des liaisons cyclables et du stationnement arborisé.

PATRIMOINE

28 ensembles d'édifices ont été répertoriés et feront l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration du projet urbain.

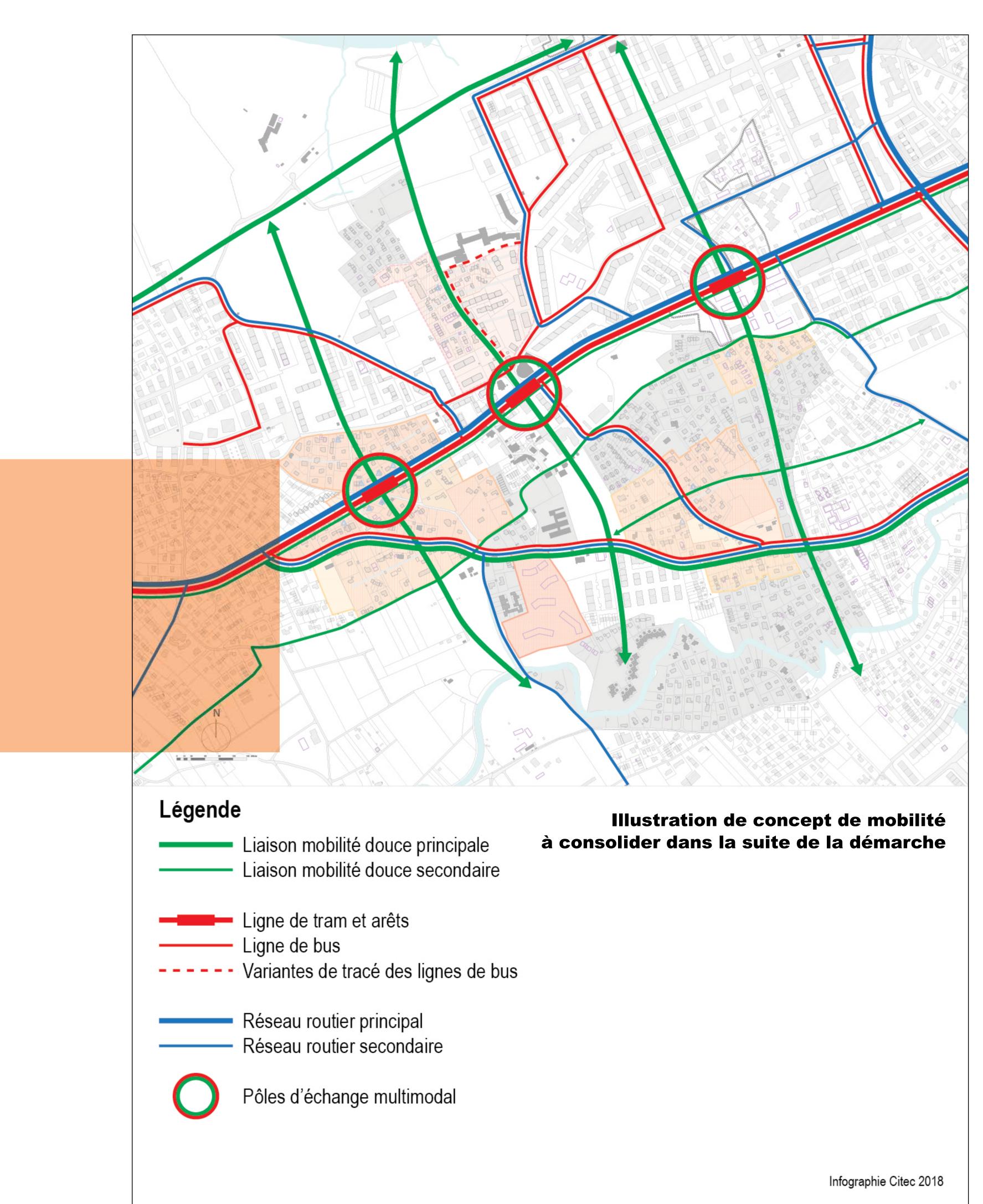




Il s'agit de développer un concept multimodal pour garantir des déplacements rapides, sûrs et efficaces.

La mutation du secteur s'accompagnera d'une évolution du nombre de déplacements. Le réseau routier actuel n'est pas adapté aux enjeux du secteur ni pour les transports en commun ni pour les transports individuels. Des études de mobilité devront permettre de définir les mesures à mettre en œuvre en vue de:

- augmenter l'offre de mobilité douce et transports publics
- favoriser le transfert modal organisé autour de trois pôles d'échange situés sur des arrêts de tram
- élargir certains tronçons routiers pour accueillir confortablement différents modes de transports
- modifier le schéma de circulation afin de garantir l'accessibilité riveraine et éviter le transit dans les quartiers
- créer et adapter certains carrefours pour améliorer la capacité et la sécurité de tous les modes de transports.



RÉSEAU ROUTIER

- La **route de Chancy** est un boulevard urbain, dont la voirie a déjà été réorganisée, mais où les espaces publics doivent être améliorés
- la **route du Grand-Lancy** est un axe paysager, dont les composantes patrimoniales et les figures paysagères existantes doivent être réinterprétées selon les objectifs de circulation
- les chemins Borgeaud et Chavaz deviennent des avenues arborisées, où les cyclistes et les piétons trouveront leur place; pour ce faire, la seconde devra être élargie.

ÉTUDE À CONDUIRE

Étude sur la desserte de la commune en coordination avec l'ensemble des projets communaux et alentours.



IMAGE DIRECTRICE DU PLAN GUIDE

Trois nouvelles centralités sont confimées: La Dode, Monsû-Ormeaux, Borgeaud.

Des **espaces publics de référence** sont situés à proximité des arrêts de tram existants et des arrêts de transports publics envisagés. Aux alentours se situe un espace vert public de qualité; des services et des commerces de proximité renforcent ces nouveaux cœurs de quartier.

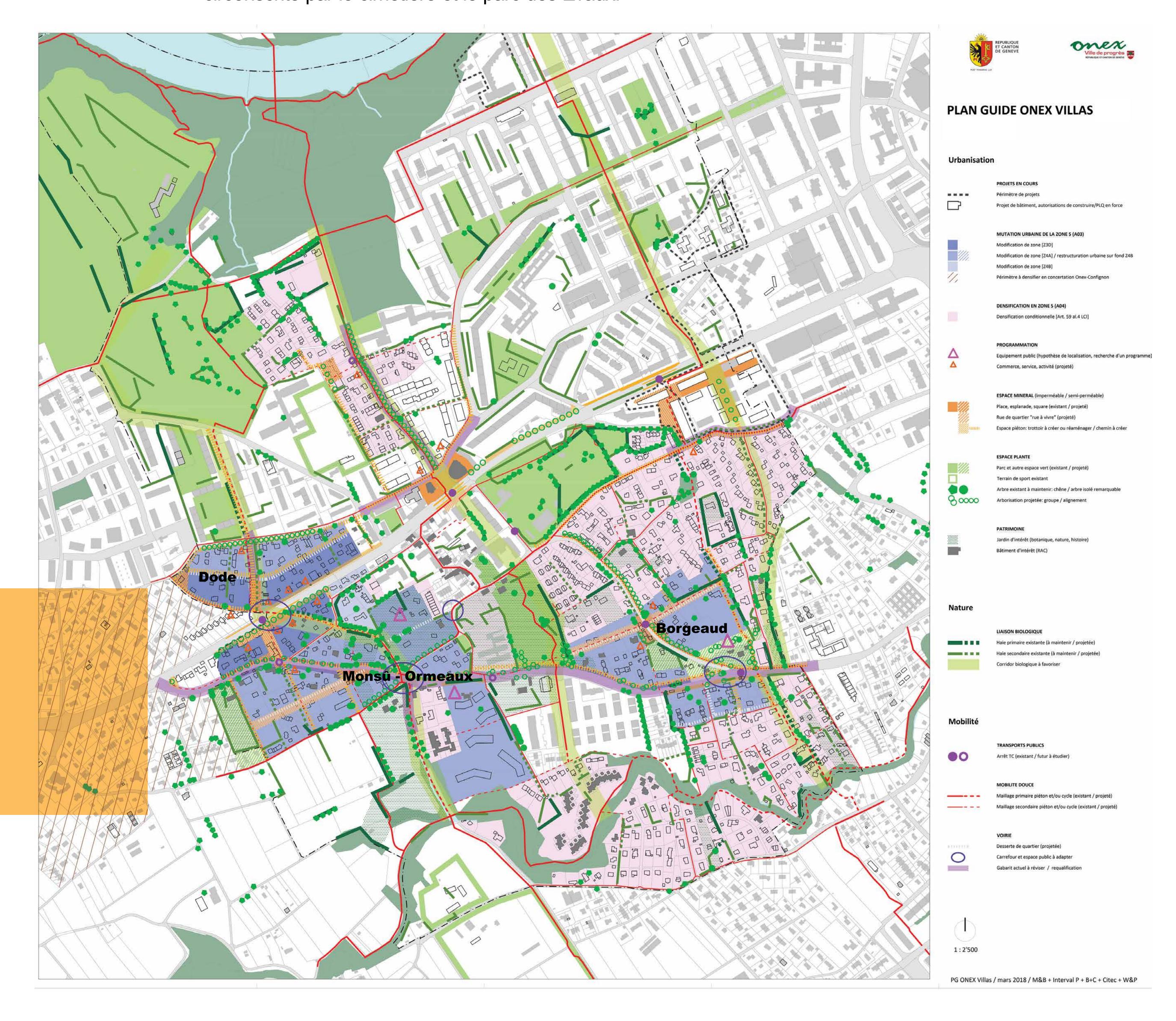
L'organisation urbaine tient compte de la **topographie des lieux**; des rues de quartier à plat constituent les nouvelles adresses des immeubles d'habitation; la circulation de transit y est interdite.

Le maillage est fondé sur la **mobilité douce**; les secteurs sont accessibles par des routes larges et par les lignes de transport public; des liaisons de mobilité douce mettent en relation les quartiers entre eux et avec le village.

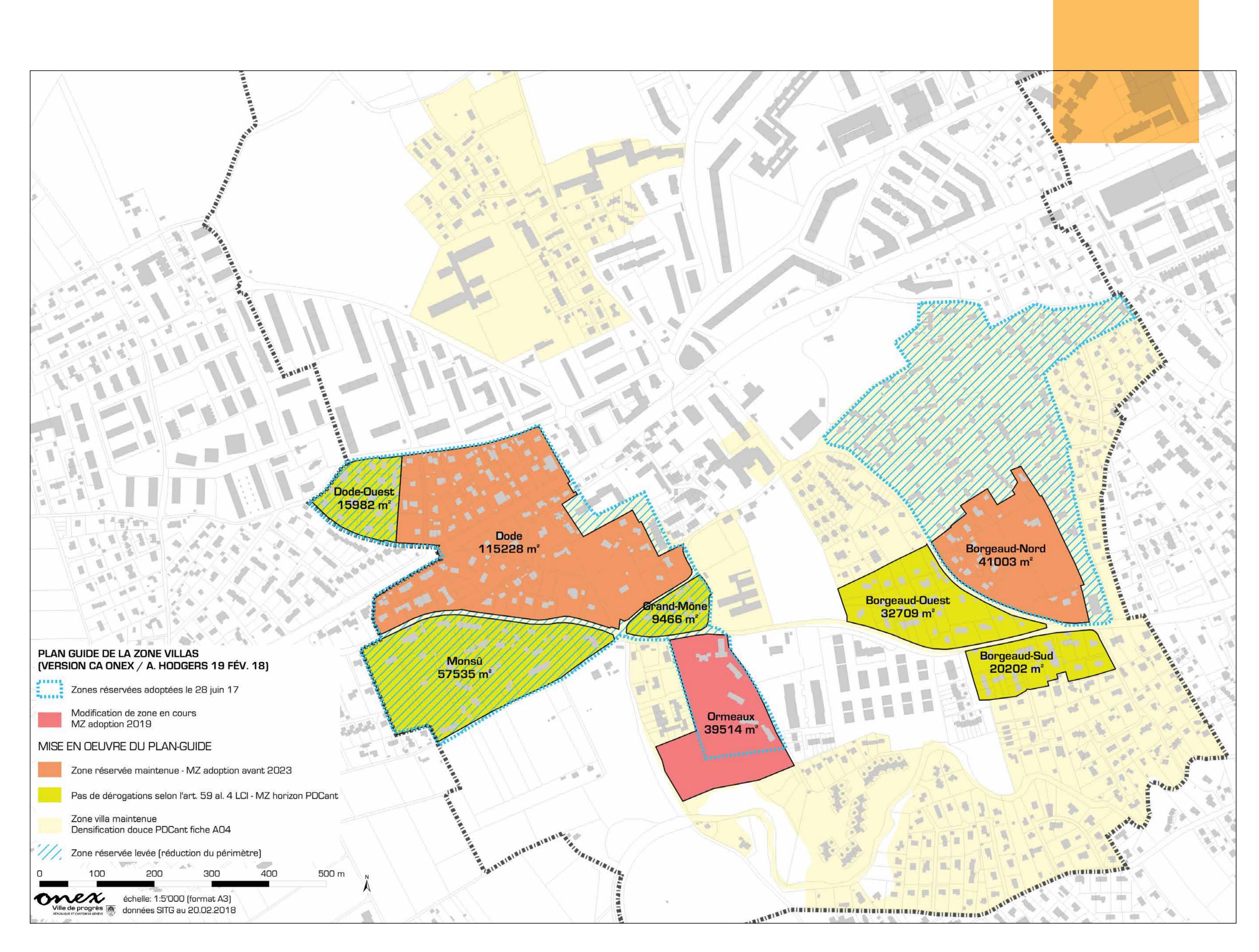
Trois grands cheminements nord-sud s'établissent entre les promenades du Rhône et de l'Aire; ces tracés traversent la future voie verte d'agglomération (Grandes-Communes - Les Evaux) et l'itinéraire de cyclotourisme orientés est-ouest (Laz - Cercle). Ces cheminements sont composés de haies, d'arbres et de continuités végétales qui permettent à la petite faune de se déplacer et de se nourrir.

Des **réseaux biologiques**, ponctués de puits de biodiversité, regroupent des milieux naturels, qui offrent à la faune et à la flore des zones refuge et de chasse.

Entre les nouveaux quartiers, la zone villas maintenue constitue deux bandes de tissu à densification douce, l'une établie à mi-coteau, l'autre plus bas, au milieu de laquelle se déploie l'Aire; au nord, une poche restante est circonscrite par le cimetière et le parc des Evaux.







Les autorités exécutives communales et cantonales ont décidé de :

- 1. réduire le périmètre des deux **zones réservées** passant de 40 à 17 hectares
- 2. identifier des secteurs soumis à **modifications de zones à l'horizon 2023** pour établir les conditions du développement: Les Ormeaux, la Dode, Borgeaud-Nord (soit les 17 ha de zones réservées)
- 3. maintenir des secteurs de villas (zone 5) dont la **modification de zone n'interviendra pas avant l'horizon du plan directeur cantonal 2030**: Dode-Ouest, Monsû, Grand-Mône, Borgeaud-Sud et Borgeaud-Ouest. Ces secteurs ne pourront pas obtenir de dérogation pour une densification substantielle en zone villas (article 59 al. 4 LCI). Cela signifie:
 - pas de promotions immobilères mais la possibilité de réaliser des travaux d'agrandissement ou d'améliorer une construction existante pour répondre aux besoins des familles
 - possibilité pour le propriétaire de développer une petite annexe au logement
- 4. maintenir des secteurs de zones villas qui permettent une **densification douce** dans le respect des principes de l'image directrice, notamment ses contraintes paysagères et environnementales (selon la dérogation possible à l'article 59 al. 4 LCI). Ils tiendront également compte du guide de densification douce en vigueur.



La démarche de plan guide mobilisant les habitants d'Onex depuis septembre 2016 a permis d'élaborer une vision partagée du développement progressif du secteur villas.

Le Conseil municipal d'Onex prendra position cet été sur l'image directrice proposée par le biais d'une résolution. Le Conseil d'Etat engagera ensuite la procédure pour la réduction du périmètre des zones réservées.

La deuxième phase du plan guide débutera dès septembre 2018 et prolongera la démarche de concertation avec les habitants.

Parallèlement, des études sectorielles seront lancées sur diverses thématiques pour alimenter les réflexions : mobilité, environnement et paysage.





PROLONGATION DE L'EXPOSITION

VENDREDI 16 MARS 11h-14h30

LUNDI 19 MARS 16h-18h

MARDI 20 MARS 16h-19h

MERCREDI 21 MARS 11h30-14h30

3DD ESPACE DE CONCERTATION

rue David-Dufour 3 (rez-de-chaussée) 1205 Genève

NOUS SUIVRE

www.ge.ch/lc/onex-plan-guide

www.onex.ch/fr/onex-officiel/urbanisme/projets-construction



